
ASC SARL
19, rue four de la Terre
84000 AVIGNON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SARL ASC
/
SAS ASC

Articles L 223-43 L 224-3 du code de commerce

Patrick ALCODORI
Commissaire aux Comptes inscrit près la cours d'Appel de Nîmes
12, rue du Compagnonnage 30133 LES ANGLES

ASC SARL

19, rue four de la Terre
84000 AVIGNON

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée en application de l'article L 224-3 du code de commerce par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous vous présentons notre rapport relatif à la transformation de la SARL ASC en SAS ASC :

Afin d'adapter la structure juridique à l'évolution de son activité économique, les actionnaires ont décidé de transformer la société en SAS.

L'objectif de l'intervention du commissaire aux comptes est d'informer les associés sur la situation de la société afin que ceux-ci puissent se prononcer sur la transformation qui leur est présentée.

Le commissaire aux compte est ainsi conduit à analyser la situation de la société par rapport à des critères d'ordre financier et d'exploitation lui permettant notamment de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les Angles, le 10 décembre 2010

Patrick ALCODORI

Commissaire aux comptes
12, rue du Compagnonnage
30133 LES ANGLÉS

Tél : 04 90 16 97 98 Fax : 04 90 16 97 98

Siren : 422 033 333

Patrick ALCODORI

Commissaire aux Comptes inscrit près la cours d'Appel de Nîmes
12, rue du Compagnonnage 30133 LES ANGLÉS
